Durée de la formation :

Une formation de 7 heures comportant plusieurs parties, réalisées en une journée.

Jours, horaires et lieu de la formation :

Les jours, horaires, lieux de départ et de fin de séance sont à définir de commun accord entre l'établissement et l'élève.

Effectifs en formation:

Le nombre d'élèves doit être compris entre 6 et 12 (entre 3 et 12 élèves lors des six mois suivant la date de publication de l'arrêté).

Programme de formation :

Retrouvez le programme de formation détaillé dans les documents à télécharger.

Moyens pédagogiques et techniques Moyens pédagogiques :

- Méthodes et techniques adaptées aux adultes.
- Outils pédagogiques et réglementaires (fiche de progression).

Moyens techniques partie théorique :

- Salle chauffée avec tables et chaises.
- DVD et PowerPoint reprenant les thèmes du programme de formation Post-permis en vidéo projection avec explications et schémas supplémentaires par un enseignant à la demande de l'élève.
- Outils pédagogiques et réglementaires.
- Documentation professionnelle.

Moyens techniques partie pratique:

- Véhicules à double commande de la catégorie B (Véhicule de Marque RENAULT, modèle Captur pour la formation en boîte manuelle assurés, entretenus et mis à disposition.)

Déroulement de la formation

Examen: Aucun examen final.

- Un bilan reprenant les différents points du programme de formation sera remis avec une attestation de formation à la fin de la journée.
- Une attestation est délivrée à chaque élève ayant suivi l'intégralité de la formation.





Vous pouvez retrouvez toutes ces informations sur notre site : www.auto-ecole-st-cyr-fondettes.com



38, rue Eugène Gouin 37230 FONDETTES

Tél: 02 47 42 14 61 Agrément n° E 08 037 31 650 Siret 502 403 587 00012 www.auto-ecole-st-cyr-fondettes.com



103, avenue de la République 37540 SAINT CYR SUR LOIRE

Tél: 02 47 54 01 69 Agrément n° E 08 037 31 660 Siret 502 403 587 00020 auto.ecole.saint.cyr@gmail.com



POST PERMIS Description et enjeu de la formation

Aprés le permis B

Formation de 7 heures dés 6 mois du permis B.

Votre auto-école vous informe sur la formation post permis.

Quels sont les enjeux de la formation ? Et l'attestation délivrée ?

Comment se déroule la formation ?

Quelles sont les conditions pour pouvoir faire la formation post permis ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions

DESCRIPTION DE LA FORMATION POST-PERMIS

Formation Post-permis

Arrêté de la formation

Ordonnance du 28 mars relative à la réduction du délai probatoire pour les titulaires d'un premier permis de conduire qui ont suivi une formation complémentaire.

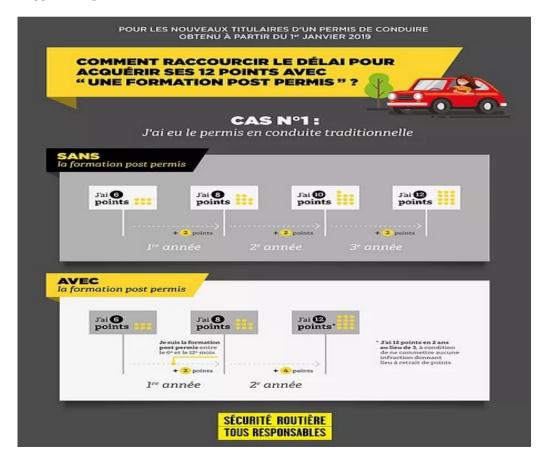
(Loi Macron 2015)

Objectifs

Actuellement la période probatoire pour les nouveaux conducteurs est de 3 ans, permis B classique et 2 ans pour les AAC.

Cette formation vise à :

- Réduire le délai probatoire pour les conducteurs ayant effectué cette formation, et n'ayant commis aucune infraction.
- Sensibiliser les jeunes conducteurs aux dangers de la route (vitesse, alcool, drogue...).
- Apprentissage de l'éco-conduite.



Pré-requis

- Etre titulaire du permis B depuis moins de deux ans, en cours de validité.
- Ne doivent avoir commis durant la période probatoire aucune infraction ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire.
- La formation doit avoir été suivie entre le sixième et le douzième mois après l'obtention d'un premier permis de conduire.
- La formation s'adresse exclusivement aux titulaires d'un premier permis de conduire (A1, A2, B1 ou B).
- Le centre de formation Auto-école Saint Cyr doit déclarée 8 jours à l'avance au préfet du lieu de département où elle se déroule.

Intervenants

- Seules les écoles de conduite et associations labellisées (label délivré par l'État ou reconnu équivalent) sont habilitées à dispenser la formation complémentaire.

